PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

BARRAGES AUTORISÉS (USAGE AUTRE QUE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE)

DONNÉES : AVRIL 2026

En savoir plus

Barrage autorisé par type

- A (5)
- B (12)
- C (67)
- Principal cours d'eau
- Affluent principal

Les barrages autorisés sont régis par le code de l'environnement (exemple d'usage : eau potable, irrigation, neige de culture, loisir).
Les classes sont définies selon la hauteur des barrages, le volume de leur retenue et la proximité d'habitations.

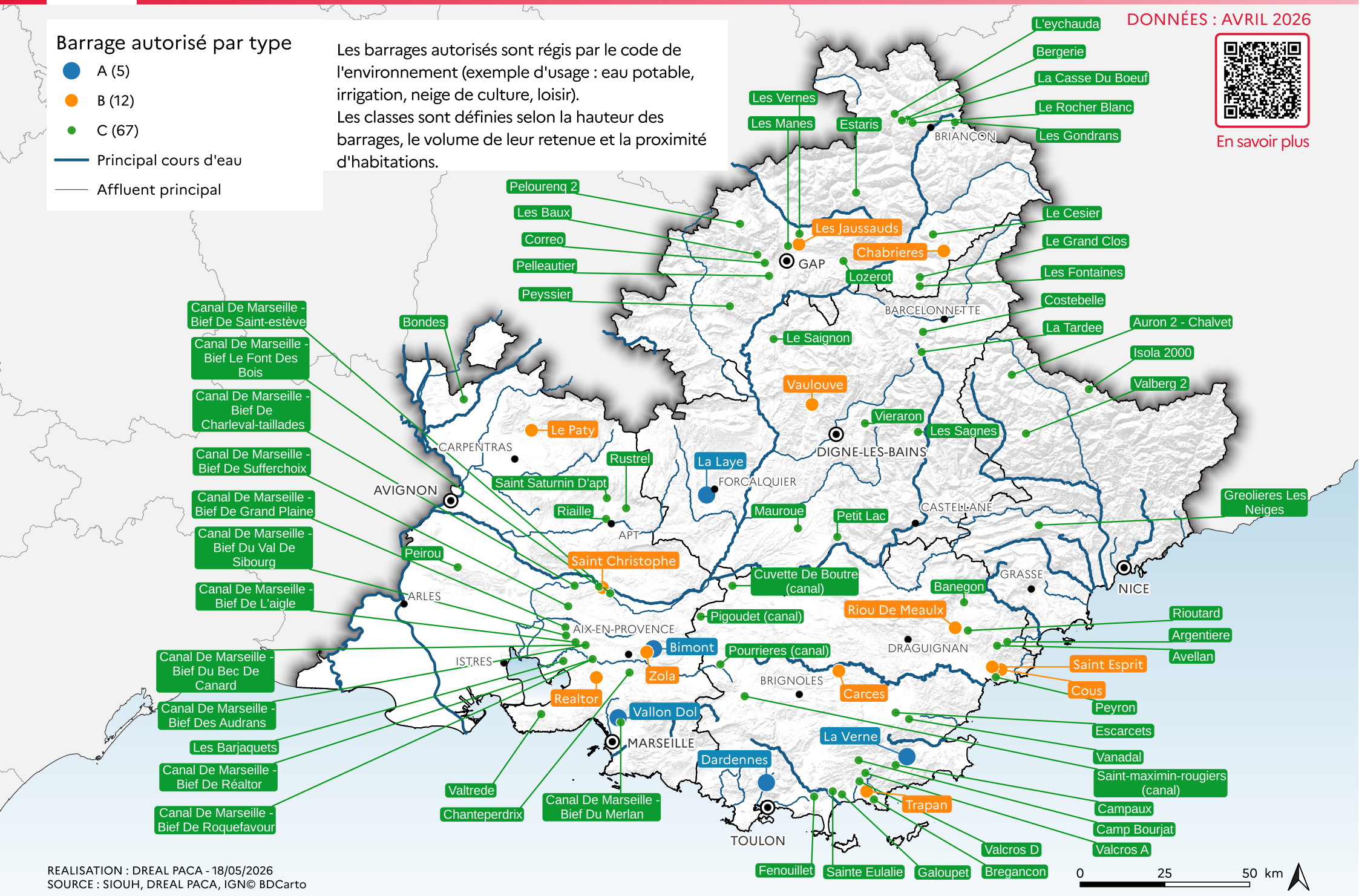

REALISATION : DREAL PACA - 18/05/2026
SOURCE : SIOUH, DREAL PACA, IGN© BDCarto